



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

N° 001.03c.2026

Rapporteur :
Jérôme Garcia

L'an deux mille vingt-six le vingt-six du mois de mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 20 mars 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de pouvoirs : 1
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7^e adjointe, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Amandine FAUGÈRE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Conformément aux dispositions des articles L 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient, du fait du renouvellement du Conseil municipal, de fixer le taux des indemnités de fonction.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-00103c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites mais elles donnent lieu au versement d'indemnités de fonction destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.

Les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT prévoient que le montant total des indemnités votées par le conseil municipal ne doit pas excéder le montant total de l'enveloppe globale autorisée.

Cette enveloppe globale est déterminée en additionnant l'indemnité du maire ainsi que l'enveloppe indemnitaire calculée sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner (8 pour la commune).

Les indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027 à ce jour). Il s'agit pour la strate de population totale 10 000 à 19 999 habitants :

- d'un taux de 67,6 % pour le maire,
- d'un taux de 28,6 % pour les adjoints.

Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 25 voix POUR,
- 4 voix CONTRE (Olivier PICARD, Philippe RICAENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI),

décide de fixer à compter du 1^{er} avril 2026 et jusqu'à la fin du mandat :

- l'indemnité du maire à 55,96 %,
- les indemnités des adjoints à 20,67 %,
- les indemnités des conseillers municipaux délégués à 9,35 %.

Pour les adjoints et les conseillers municipaux délégués, la date de perception des indemnités sera conditionnée à l'existence d'un arrêté de délégation du maire rendu exécutoire.

Un tableau récapitulatif des indemnités est joint à la délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

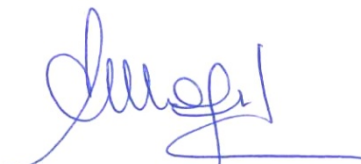
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 27 mars 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-00103c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fonction	Noms - prénoms	Rang des adjoints	Brut	Net	Taux / IB 1027
Maire	Jérôme Garcia	-	2300,25	1820,87	55,96 %
Adjoint	Catherine Février	1 ^{er}	849,65	734,60	20,67 %
Adjoint	Alain Magnin-Lambert	2 ^e	849,65	734,60	20,67 %
Adjoint	Myriam Dupias	3 ^e	849,65	734,60	20,67 %
Adjoint	Franck Maurel	4 ^e	849,65	734,60	20,67 %
Adjoint	Marjorie Causse	5 ^e	849,65	734,60	20,67 %
Adjoint	Jonathan Teysseyré	6 ^e	849,65	734,60	20,67 %
Adjoint	Edith Lestarpé	7 ^e	849,65	734,60	20,67 %
Adjoint	Christophe Tonon	8 ^e	849,65	734,60	20,67 %
Conseiller municipal délégué	Thierry Frède	-	384,33	332,31	9,35 %
Conseiller municipal délégué	Guy Troupel	-	384,33	332,31	9,35 %
Conseillère municipale déléguée	Anne Maurel	-	384,33	332,31	9,35 %
Conseiller municipal délégué	Eric Maldonado	-	384,33	332,31	9,35 %
Conseillère municipale déléguée	Florence Pelayo	-	384,33	332,31	9,35 %
Conseiller municipal délégué	Maimoud Baal	-	384,33	332,31	9,35 %
Conseillère municipale déléguée	Sandrine Bongeot	-	384,33	332,31	9,35 %
Conseillère municipale déléguée	Fanny Paris	-	384,33	332,31	9,35 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-00103c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026

Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation